



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

137

**Arrêté n°
portant inscription au titre des monuments historiques
de l'installation hydraulique de la ravine Saint-Gilles
à Saint-Paul (La Réunion)**

Saint-Denis, le

1.6 JAN 2023

Le préfet de La Réunion,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II, et livre VII,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jérôme Filippini, préfet de La Réunion,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en sa séance du 11 octobre 2022,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que l'installation hydraulique de la ravine Saint-Gilles présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de son insertion dans le réseau de gestion de l'eau nécessaire à l'industrie sucrière, ainsi que pour son rôle dans le développement du domaine de Villèle.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Est inscrite au titre des monuments historiques l'installation hydraulique de la ravine Saint-Gilles comprenant le massif maçonné, le bief d'évacuation, la roue hydraulique, la pompe et l'ensemble des éléments métalliques subsistants, située au lieu-dit l'Eperon,

Saint-Paul (La Réunion), sur une parcelle non cadastrée appartenant au domaine public fluvial, tel que figurant en rouge sur le plan annexé.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 3

La secrétaire générale de la préfecture et la directrice des affaires culturelles de La Réunion, sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by 'érôme Filippini'. The signature is written over the printed name 'Jérôme Filippini'.

Jérôme Filippini

